

Exemple cas n°1 : OPA intégré et bénéficiaire d'une C3A au moins 12 mois après intégration

OPA, né le 25/01/1957, recruté en 1974, 58 ans

Prime d'ancienneté : 27 % en 2001

Réceptionnaire d'Atelier depuis 3 ans – zone 2 (98,2 %)

Reclassé technicien principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2015 11^{ème} éch – IB 675 / IM 562

En cessation anticipée d'activité amiante au 1^{er} janvier 2016 (1 an après son intégration)

Départ retraite en février 2017 (60 ans) durée d'assurance = 172 trimestres

Calcul allocation C3A	Moyenne rémunérations des 12 derniers mois d'activité avant C3A
Moyenne TIB du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015 = TIB 562	2 602,22 €
Moyenne primes, indemnités et astreintes FPT perçues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	746,93 €
Soit rémunération de référence C3A	2602,22 € + 746,93 € = 3 349,15 €
Montant mensuel allocation amiante au 1 ^{er} janvier 2016 (3 349,15 € x 65 %)	2 176,95 €

Calcul de la double pension après C3A	Calcul du montant garanti de pension après C3A
OPA = 39 ans 10 mois 27 jours de cotisations + 1 an de services militaires soit 164 trimestres Fonctionnaire FPT = 2 années 1 mois de cotisations soit 8 trimestres incluant la période en C3A considérée comme période de services effectifs	Déroulement fictif de carrière depuis la date d'intégration à la date de mise en C3A : pension liquidée à Réceptionnaire d'Atelier. Nombre de trimestres acquis OPA + nombre de trimestres acquis fonctionnaire FPT (de 1974 à 2017) : 164 + 8 = 172 trimestres ramenés à 166 trimestres (nombre de trimestres nécessaires en 2017 pour obtenir le pourcentage maximum de la pension)
Du 4 février 1974 au 31 décembre 2014 : part FSPOEIE : $2\,602,22 \times (1 + 0,08 + 0,057) \times 164 / 166 \times 0,75 = \underline{2\,192,30 \text{ €}}$	T = 27 % $M1 = 1863,85 \times (1 + 0,27 + 0,08 + 0,057) = 1863,85 \times 1,407 = 2622,44 \text{ €}$ CM = 1,407
Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 janvier 2017 : part CNRACL : $2\,602,22 \times 8 / 166 \times 0,75 = \underline{94,06 \text{ €}}$	NTA = 166 NTR = 166 $MG1 = M1 \times CM \times 75 \% \times NTA / NTR = 2622,44 \times 1,407 \times 0,75 \times 166 / 166 = \underline{2\,767,33 \text{ €}}$
Montant double pension au 01/02/2017 = 2 286,36 €	Montant garanti de pension au 01/02/2017 = 2 767,33 €